

Séance du 24 février 2020

Les comptes administratifs 2019 sont adoptés

Rideau sur le mandat qui s'achève avec la dernière réunion du Conseil Municipal et l'adoption à l'unanimité des comptes administratifs de la commune. Les résultats seront affectés au budget primitif 2020.

Le budget du lotissement de la prairie est éteint avec le versement du solde dans le budget général de la commune de 7 507 €.

Le compte administratif de l'assainissement se solde par un excédent de fonctionnement de 96 811, 59 € et un déficit d'investissement de 14 192,87 €.

Le Compte Administratif du budget communal présente un excédent de fonctionnement de 165 271, 06 € et un déficit d'investissement de 19 747 €

Signalétique : Des panneaux indicatifs peu lisibles de rue seront remplacés. Des passages piétons seront aménagés à l'entrée de la rue du Meix Robin et à la sortie de la rue de la petite fontaine. Quelques lames indicatrices seront ajoutées à différents carrefours.

Forêt communale : Le programme proposé par l'agent ONF est accepté : dégagement manuel dans la parcelle 17 et maintenance de cloisonnements dans les parcelles 11 et 12.

Retable sud de l'église : Une partie du retable est tombée. Le devis de réparation établi par le Centre Régional de restauration est accepté. Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat, de la Région et du Département pour la remise en place du retable, l'église étant inscrite au patrimoine.